

FOSSOYEUR DE L'ÉCOLE ?

CHOISIS TON CAMP !!!



**PRENDRE
DES
HEURES SUPPLÉMENTAIRES,
C'EST :**

- **DÉTRUIRE L'EMPLOI**
- **DÉGRADER NOS
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET CELLES DE NOS ÉLÈVES**
- **BLOQUER NOS SALAIRES**
- **ACCROÎTRE LES INÉGALITÉS**

REFUSONS LES HEURES SUP'

L'administration ne peut pas nous imposer plus d'une heure supplémentaire, voire aucune dans certains cas : préparation à l'agrégation, mère ayant des enfants en bas âge, candidat-e-s aux concours de recrutement de la fonction publique, temps partiel, etc. (Décret du 10/10/1999) À l'université, aucune heure supplémentaire ne peut être imposée.

éducation
Sud22

Sud Éducation 22.
1, 3 A rue Zénaïde Fleuriot
22000 St Brieuc
☎ : 02 96 68 01 64
Sud-education22@wanadoo.fr
<http://sudeduc22.ouvaton.org>

Union
syndicale
Solidaires